

11 déc 2020 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2020

## Accord-cadre pour réaliser des campagnes de communication et de marketing

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à la conclusion d'un accord-cadre pour réaliser des campagnes de communication et de marketing pour le compte des organisations participantes.

Le marché, qui sera lancé selon une procédure concurrentielle avec négociation, se divise en quatre lots en fonction des sous-activités propres aux campagnes médiatiques :

- lot 1 : élaboration de l'ensemble du projet des campagnes de communication, y compris l'achat d'un large set d'espace média en ligne et hors ligne
- lot 2 : élaboration de l'ensemble du projet des campagnes de communication, y compris l'achat d'espace média mais uniquement sur les canaux en ligne
- lot 3 : réalisation des campagnes de communication comprenant le développement du concept et l'élaboration des supports de communication, achat de l'espace média non compris
- lot 4 : analyse, conception et réalisation de capsules vidéos et/ou films d'animations, la réalisation de la campagne et l'achat d'espace média n'étant pas compris

L'accord-cadre aura une durée de quatre ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be